



Conseil économique et social

Distr. générale
18 janvier 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmations et nominations**

Présentation de sept candidatures au Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général

1. En application de la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et de la décision 42/450 de l'Assemblée générale, le Conseil est tenu de présenter la candidature de sept membres au Comité du programme et de la coordination, l'Assemblée devant procéder à leur élection à sa soixante et onzième session, en vue de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2016 à l'expiration du mandat des membres ci-après : Bénin, Chine, Éthiopie, Haïti, Japon, Maroc et République de Corée. Le mandat est de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017.
2. Il est rappelé au Conseil qu'à la section III de sa résolution 3392 (XXX) sur l'examen du mécanisme des organes intergouvernementaux et des organes d'experts chargés de formuler, d'examiner et d'approuver les programmes et les budgets, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres à se faire représenter au Comité du programme et de la coordination à un niveau adéquat pour améliorer la compétence technique de cet organe.
3. L'élection se tiendra lors des réunions de coordination et de gestion du Conseil, du 4 au 6 avril 2016.
4. Les sièges vacants seront pourvus selon la répartition suivante :
Trois membres à choisir parmi les États d'Afrique;
Trois membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique;
Un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes.
5. La composition du Comité en 2016 est indiquée dans l'annexe ci-jointe.



Annexe

Comité du programme et de la coordination

(34 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2016

Neuf membres élus parmi les États d'Afrique

Bénin* (2016), Burkina Faso (2017), Cameroun (2017), Éthiopie* (2016), Guinée équatoriale (2017), Maroc* (2016), Namibie (2017), République-Unie de Tanzanie (2018), Zimbabwe (2018)

Sept membres élus parmi les États d'Asie et du Pacifique

Arabie saoudite (2017), Chine* (2016), Iran (République islamique d') (2017), Iraq (2017), Japon* (2016), Pakistan (2017), République de Corée* (2016)

Quatre membres élus parmi les États d'Europe orientale

Arménie (2017), Bélarus (2017), Fédération de Russie (2018), Ukraine (2017)

Sept membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine (2018), Brésil (2017), Cuba (2017), Haïti* (2016), Pérou (2018), Uruguay (2017), Venezuela (République bolivarienne du) (2017)

Sept membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États^a

États-Unis d'Amérique (2017), France (2018), Italie (2017), Portugal (2017), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2017)

* Membre sortant.

^a Deux sièges vacants sont à pourvoir dans ce groupe : un pour un mandat qui expirerait le 31 décembre 2017 et un pour un mandat qui expirerait le 31 décembre 2018, les deux mandats commençant à la date de l'élection (voir décision 2016/201 B du Conseil).